



**Procès-verbal
de la cinquième (5^e) assemblée
du conseil d'administration
tenue le 21 mai 2026 à 19 h**

34
Président  Secrétaire-
trésorier 
Initiales

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries tenue le 21 mai 2026 à 19 h au Pavillon de la Biodiversité, situé au 66, rue du Maçon, à Saint-Constant, à laquelle sont présents :

M. Jean-Claude Boyer, maire de la Ville de Saint-Constant
M. Normand Dyotte, maire de la Ville de Candiac
M. Frédéric Galantai, maire de la Ville de La Prairie
Mme Chantale Boudrias, conseillère municipale de la Ville de Saint-Constant
M. Martin Gélinas, conseiller municipal de la Ville de Sainte-Catherine
Mme Annick Latour, conseillère municipale de la Ville de Sainte-Catherine
M. Vincent Chatel, conseiller municipal de la Ville de Candiac
M. Normand Bigonnesse, conseiller municipal de la Ville de La Prairie

formant le QUORUM requis par la Loi, sous la présidence de M. Jean-Claude Boyer, maire de la Ville de Saint-Constant.

Sont également présents :

M. Patrick Miron, directeur et secrétaire-trésorier
M^e Alexandrine Gemme, greffière adjointe

L'assemblée débute à 19 h 03. Le quorum est constaté.

2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

2026-05-049

2.1. Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du 21 mai 2026

Il est PROPOSÉ par M. Normand Dyotte
APPUYÉ par M. Vincent Chatel

ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

2.1. Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du 21 mai 2026

2.2. Adoption – Procès-verbal – Assemblée ordinaire du 23 avril 2026

3. RESSOURCES HUMAINES

3.1. Adoption – Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

6. FINANCES ET APPROVISIONNEMENTS

6.1. Ratification – Liste des paiements du mois d'avril 2026 et liste des salaires

6.2. Autorisation – Dépense supplémentaire – Construction de la caserne incendie de la Régie à Saint-Constant et Sainte-Catherine – Projet RICS-2025-02

7. RÉGLEMENTATION



**Procès-verbal
de la cinquième (5^e) assemblée
du conseil d'administration
tenue le 21 mai 2026 à 19 h**

35

 **Président**

 **Secrétaire-
trésorier**

Initiales

8. DOCUMENTS DÉPOSÉS

- 8.1. Liste d'embauche et des mouvements de personnel
- 8.2. Liste des transferts budgétaires autorisés

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

- 10.1. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-05-050

2.2. Adoption – Procès-verbal – Assemblée ordinaire du 23 avril 2026

Il est PROPOSÉ par Mme Annick Latour
APPUYÉ par Mme Chantale Boudrias

ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration tenue le 23 avril 2026 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. RESSOURCES HUMAINES

2026-05-051

3.1. Adoption – Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail

CONSIDÉRANT QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les normes du travail* prévoit notamment l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

CONSIDÉRANT QUE la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

CONSIDÉRANT QUE la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité dans son milieu de travail;

CONSIDÉRANT QU'il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de contribuer et de promouvoir au maintien d'un milieu de travail sain;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer la *Politique de prévention et de prise en charge du harcèlement, de la violence et de l'incivilité au travail* adoptée le 19 septembre 2024 (résolution n° 2024-09-126) par la présente politique;



Procès-verbal
de la cinquième (5^e) assemblée
du conseil d'administration
tenue le 21 mai 2026 à 19 h

36
Président
Secrétaire-trésorier
Initiales

Il est PROPOSÉ par Mme Chantale Boudrias
APPUYÉ par M. Martin Gélinas

ET RÉSOLU

D'adopter la *Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail*;

DE remplacer la politique adoptée le 19 septembre 2024, au moyen de la résolution 2024-09-126, par celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

6. FINANCES ET APPROVISIONNEMENTS

2026-05-052

6.1. Ratification – Liste des paiements du mois d'avril 2026 et liste des salaires

CONSIDÉRANT la liste des chèques, dépôts et débit direct préparée pour la période du 1^{er} avril 2026 au 30 avril 2026;

CONSIDÉRANT la liste des salaires préparée pour les périodes de paie 08 et 09;

Chèques, dépôts et débit direct	2 387 196,53 \$
Liste des salaires des périodes 08 et 09	1 159 596,14 \$

Il est PROPOSÉ par M. Normand Dyotte
APPUYÉ par Mme Annick Latour

ET RÉSOLU

DE ratifier les paiements effectués durant la période du 1^{er} avril 2026 au 30 avril 2026 apparaissant sur la liste jointe à la présente;

DE ratifier les salaires versés durant la période du 30 mars 2026 au 26 avril 2026 apparaissant sur la liste jointe à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-05-053

6.2. Autorisation – Dépense supplémentaire – Construction de la caserne incendie de la Régie à Saint-Constant et Sainte-Catherine – Projet RICS-2025-02

CONSIDÉRANT QUE la Régie a octroyé, en octobre 2025, un contrat relatif à la construction de la caserne incendie de la Régie à Saint-Constant et Sainte-Catherine à l'entreprise Équipe Axor-Geyser EPB pour un montant de 22 207 421,25 \$, toutes taxes comprises, résolution 2025-10-115;



**Procès-verbal
de la cinquième (5^e) assemblée
du conseil d'administration
tenue le 21 mai 2026 à 19 h**

37


Président


Secrétaire-
trésorier

Initiales

CONSIDÉRANT QUE la quantité de terre contaminée présente sur le terrain, de même que son degré de contamination, est plus important que ce qu'anticipé au moyen des tests de sol réalisés préalablement à la construction;

CONSIDÉRANT QUE des dépenses supplémentaires sont requises pour procéder au retrait, à la disposition et au recouvrement de cette terre contaminée;

CONSIDÉRANT les articles 6.4 et 6.6 du *Règlement 40-2026 sur la gestion contractuelle*;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Chatel
APPUYÉ par M. Martin Gélinas

ET RÉSOLU

D'autoriser une dépense supplémentaire relative au retrait de la terre contaminée, totalisant 105 763,34 \$, incluant les taxes nettes, pour le contrat RICS-2025-02 relatif à la construction de la caserne incendie de la Régie à Saint-Constant et Sainte-Catherine, octroyé à l'entreprise Équipe Axor-Geyser EPB, portant la valeur totale du contrat à 22 323 245,89 \$, toutes taxes comprises;

D'autoriser une dépense supplémentaire relative à la disposition et au recouvrement de la terre contaminée, totalisant une somme non taxable de 43 978,11 \$, au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

D'autoriser le Service des finances à procéder aux paiements des factures sur réception;

D'imputer ces dépenses au poste budgétaire n° 23-030-15-103 (règlement d'emprunt 35-2024).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. RÉGLEMENTATION

8. DOCUMENTS DÉPOSÉS

8.1. Liste d'embauche et des mouvements de personnel

CONSIDÉRANT l'article 3.3 du *Règlement 41-2026 matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* qui exige le dépôt de la liste d'embauche de tout employé qui est un salarié au sens du *Code du travail* ainsi que de tout employé nommé à un autre poste à l'assemblée du conseil d'administration suivant l'embauche ou la nomination;

PAR CONSÉQUENT, dépôt est fait de la liste d'embauche des personnes jointe à la présente.

EMBAUCHE DE PERSONNEL – RÉGULIER			
Nom	Statut	Poste	Date d'entrée en vigueur
Rachelle Lapointe	Régulier col blanc	Adjointe administrative	11 mai 2026

8.2. Liste des transferts budgétaires autorisés

CONSIDÉRANT l'article 5.3 du *Règlement 41-2026 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* qui exige le dépôt, à l'assemblée du conseil d'administration



Procès-verbal
de la cinquième (5^e) assemblée
du conseil d'administration
tenue le 21 mai 2026 à 19 h

38
Président Secrétaire-trésorier
Initiales

suivant la réalisation d'une variation budgétaire, de la liste des transferts budgétaires d'un montant inférieur au seuil d'appel d'offres public obligatoire autorisés;

PAR CONSÉQUENT, dépôt est fait de la liste des transferts budgétaires jointe à la présente.

VARIATIONS BUDGÉTAIRES AUTORISÉES			
Poste comptable source	Poste comptable destinataire	Montant	Date du transfert
02-190-00-335	02-220-00-335	9 057,00 \$	2026-03-27
02-130-00-346	02-190-00-336	6 299,25 \$	2026-03-31
02-130-00-346	02-190-00-335	8 384,00 \$	2026-04-30
02-130-00-412	02-130-00-413	13 312,00 \$	2026-05-12

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président procède à la période de questions en répondant aux questions des citoyens. Cette dernière se déroule de 19 h 06 à 19 h 09.

L'enregistrement de cette période de questions peut être écouté et est disponible à l'endroit suivant : <https://riags.ca/conseil-administration/>.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2026-05-054

10.1. Levée de l'assemblée

Il est PROPOSÉ par M. Martin Gélinas
APPUYÉ par M. Normand Bigonnesse

ET RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est levée à 19 h 09.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Jean-Claude Boyer
Président

Patrick Miron
Directeur et secrétaire-trésorier